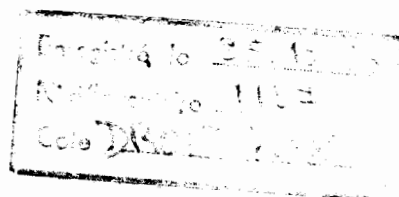


Nicole Guimezanes

Maître de conférences à la Faculté de Droit de Saint-Maur (Paris XII)

le droit des étrangers

l'entrée et le séjour



ARMAND COLIN

103, bd Saint-Michel, 75005 Paris

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Liste des abréviations	13
CHAPITRE 1 — L'ENTRÉE DES ÉTRANGERS EN FRANCE	15
SECTION I — L'ENTRÉE EN FRANCE DES VISITEURS ÉTRANGERS	16
§ 1. Le régime général	17
A — L'ordonnance du 2 novembre 1945	17
<i>I. Domaine d'application ratione personae, 17. — II. Domaine d'application ratione loci, 18.</i>	
B — Les documents exigés	18
<i>I. Le passeport, 19. — II. Les visas, 21. — III. Les dispenses de passeport et de visa, 22. — IV. Les documents relatifs à l'objet et aux conditions de séjour, 23. — V. Les moyens d'existence, 25. — VI. Les garanties de rapatriement, 25. — VII. Les dispenses de documents et de garanties, 26.</i>	
C — Le contrôle sanitaire aux frontières	27
D — Les droits conférés aux étrangers par la détention des documents requis par l'article 5 de l'ordonnance de 1945	28
§ 2. Les exceptions conventionnelles	29
A — Le régime des réfugiés et apatrides	29
<i>I. Les dispositions internationales, 31. — II. Le droit français, 35.</i>	
B — Le régime des ressortissants des États membres du Conseil de l'Europe	44
<i>I. L'accord européen du 13 décembre 1957, 44. — II. Le passeport collectif des jeunes, 45</i>	
C — Le régime des ressortissants communautaires	45
D — Le régime des ressortissants des pays du Maghreb	47
E — Le régime des ressortissants des pays d'Afrique noire ...	49
F — Autres régimes spéciaux	51
SECTION II — L'ENTRÉE EN FRANCE DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS	52
§ 1. Le droit commun	53
A — Les autorisations nécessaires	53
B — L'Office national d'immigration	54
C — Le contrôle sanitaire	55
§ 2. Le droit conventionnel	56
A — Les conventions multilatérales	56

TABLE DES MATIÈRES

	B — Les conventions bilatérales	57
	<i>I. La convention avec l'Algérie du 27 décembre 1968, 57. — II. Les conventions avec les pays d'Afrique, 57. — III. Les conventions avec les autres pays, 58.</i>	
	§ 3. Le droit communautaire	58
SECTION III	— LE REGROUPEMENT FAMILIAL	61
	§ 1. Le droit commun	61
	A — Les bénéficiaires	62
	B — Les conditions du regroupement familial	62
	C — La procédure	64
	D — La procédure de régularisation	65
	§ 2. Le droit conventionnel	65
	<i>I. L'Algérie, 65. — II. Les pays d'Afrique noire, 66. — III. Les autres pays, 66.</i>	
	§ 3. Le droit communautaire	67
CHAPITRE 2	— LE SÉJOUR DES ÉTRANGERS EN FRANCE	69
SECTION I	— LES CARTES DE SÉJOUR	70
	§ 1. La carte de séjour temporaire	72
	<i>I. Les conditions de délivrance, 72. — II. Les effets de la délivrance, 73.</i>	
	§ 2. La carte de résident	74
	<i>I. Les conditions de délivrance, 74. — II. Les effets de la délivrance, 76.</i>	
SECTION II	— LES AUTORISATIONS DE TRAVAILLER EN FRANCE	77
	§ 1. Les autorisations de travail salarié	77
	A — Les règles communes à la délivrance des autorisations de travail	78
	<i>I. Règles de forme, 78. — II. Règles de fond, 79.</i>	
	B — L'autorisation de travail temporaire	81
	<i>I. La procédure normale, 82. — II. La procédure exceptionnelle, 82. — III. La procédure de renouvellement, 83.</i>	
	C — L'autorisation de travail permanente	84
	D — Les dispositions transitoires prévues par la loi du 17 juillet 1984	84
	E — L'autorisation provisoire de travail	85
	F — Les travailleurs saisonniers	86
	§ 2. Les autorisations de travail non salarié	87
	A — Les activités commerciales, industrielles et artisanales	87
	<i>I. La délivrance de la carte, 88. — II. Les personnes tenues d'avoir une carte, 88. — III. Les éléments d'appréciation dans l'octroi de la carte, 89.</i>	
	B — Les professions agricoles	91
	<i>I. La délivrance de la carte, 91. — II. Les personnes tenues d'avoir une carte d'exploitant agricole, 92.</i>	
	C — Les professions libérales	93

TABLE DES MATIÈRES

SECTION III	— LE DROIT CONVENTIONNEL EN MATIÈRE DE SÉJOUR ET DE TRAVAIL DES ÉTRANGERS	93
	§ 1. Le droit conventionnel classique	93
	A — Les conventions multilatérales	94
	B — Les conventions bilatérales	94
	<i>I. Conventions avec les pays du Maghreb, 94. — II. Conventions avec les pays d'Afrique noire, 96. — III. Conventions avec les autres pays du monde, 97.</i>	
	§ 2. Le droit communautaire	99
	A — Les ressortissants communautaires non bénéficiaires du traité	99
	B — Les ressortissants communautaires bénéficiaires du traité	99
	<i>I. Les conditions de délivrance de la carte de séjour, 101. — II. La dispense de la carte de séjour, 103.</i>	
	C — Les ressortissants communautaires bénéficiaires du droit de demeurer dans un des pays membres	104
	<i>I. Conditions pour bénéficier du droit de demeurer, 105. — II. Conditions du séjour, 106.</i>	
CHAPITRE 3	— LE REFUS DE SÉJOUR ET LE REFOULEMENT	107
SECTION I	— LE DROIT COMMUN	108
	§ 1. Le refus d'entrée sur le territoire	108
	A — Les cas de refus d'entrée sur le territoire	109
	B — Les garanties de procédure	110
	<i>I. Les agents habilités à prendre la décision, 110. — II. La forme, 110. — III. Le respect des droits de la défense, 110.</i>	
	§ 2. Le refus de séjour	111
	A — Le refus de carte de séjour	111
	B — Le refus de renouvellement de la carte	112
	§ 3. Le retrait de la carte de séjour	113
SECTION II	— LE DROIT CONVENTIONNEL	114
	§ 1. Le droit conventionnel classique	114
	§ 2. Le droit communautaire	116
CHAPITRE 4	— LA RÉPRESSION DE L'IMMIGRATION CLANDESTINE	118
SECTION I	— LES SANCTIONS CONTRE LES IMMIGRÉS CLANDESTINS	118
	§ 1. Les sanctions pénales à l'entrée et au séjour irréguliers	119
	§ 2. La reconduite à la frontière	121
	§ 3. L'exercice irrégulier d'une activité professionnelle	122
	A — Activité salariée	122
	<i>I. Le salarié, 122. — II. L'employeur, 123.</i>	
	B — Activité industrielle, commerciale ou artisanale	126
	C — Activité agricole	128

SECTION II	— LES SANCTIONS CONTRE LES COMPLICES	129
SECTION III	— LE DROIT CONVENTIONNEL	130
	§ 1. Le droit conventionnel classique	130
	§ 2. Le droit communautaire	131
CHAPITRE 5	— LES PROCÉDURES DE RÉGULARISATION	133
	§ 1. La procédure ordinaire	133
	§ 2. La procédure exceptionnelle	134
	A — Les étrangers salariés	135
	<i>I. Une procédure limitée dans le temps, 135. — II. Les personnes visées par la procédure, 135. — III. Les conditions de la régularisation, 136. — IV. Le déroulement de la procédure, 136.</i>	
	B — Les étrangers exerçant une activité commerciale ou artisanale	137
CHAPITRE 6	— L'EXPULSION	139
SECTION I	— LE DROIT COMMUN DE L'EXPULSION	140
	§ 1. Les personnes pouvant faire l'objet d'une expulsion	141
	§ 2. Les motifs et les conditions de l'expulsion	142
	A — La menace pour l'ordre public	143
	<i>I. L'erreur manifeste d'appréciation, 144. — II. L'exigence de la motivation, 145.</i>	
	B — L'existence d'une condamnation pénale	146
	§ 3. La procédure d'expulsion	147
	A — La procédure ordinaire	148
	<i>I. Le bulletin de notification, 148. — II. La commission, 149.</i>	
	B — La procédure fondée sur l'urgence absolue	150
	<i>I. Les personnes auxquelles elle s'applique, 150. — II. Les conditions de sa mise en œuvre, 150. — III. La procédure, 150. — IV. Le contrôle des tribunaux, 151.</i>	
	C — La notification de l'arrêté d'expulsion	152
	D — Les recours contre l'arrêté d'expulsion	152
	<i>I. Les recours devant les tribunaux administratifs, 152. — II. Les demandes d'abrogation de l'arrêté d'expulsion, 154.</i>	
	§ 4. L'exécution de l'arrêté d'expulsion	156
	<i>I. — L'automatisme de l'exécution de l'arrêté, 156. — II. La procédure de reconduite à la frontière, 157. — III. L'impossibilité de quitter le territoire, 160.</i>	
	§ 5. L'inexécution de l'arrêté d'expulsion	161
SECTION II	— LE DROIT CONVENTIONNEL DE L'EXPULSION	162
	§ 1. Le droit conventionnel classique	162
	A — Les conventions relatives aux réfugiés et apatrides	162
	B — Les conventions avec les pays d'Afrique noire	164
	§ 2. Le droit communautaire	165

TABLE DES MATIÈRES

	A — La limitation du recours à l'expulsion	166
	B — Les motifs de l'expulsion	166
	C — La procédure de l'expulsion	167
CHAPITRE 7	— LE RETOUR ET LA RÉINSERTION DES ÉTRANGERS DANS LEUR PAYS D'ORIGINE	169
SECTION I	— LE DROIT INTERNE : L'AIDE PUBLIQUE A LA RÉINSERTION	170
	§ 1. Le décret du 27 avril 1984	170
	A — Les conditions d'obtention de l'aide	171
	B — Le contenu de l'aide	172
	C — La procédure	173
	D — Les effets de l'attribution de l'aide publique	174
	§ 2. L'aide des entreprises	175
	§ 3. L'aide conventionnelle à la réinsertion	176
SECTION II	— LA RÉINSERTION ET LES ACCORDS INTERNATIONAUX	177
	§ 1. L'accord avec l'Algérie	177
	§ 2. L'accord avec le Sénégal	178
	Bibliographie générale	180
	Table alphabétique	181